

Communiqué, le 5 octobre 2020

« PLFSS : IL FAUT PRÉSERVER LES MÉDICAMENTS ANCIENS INDISPENSABLES »

Comme tous les ans depuis de nombreuses années, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021 prévoit une baisse de prix des médicaments (640 millions d'euros en 2021).

L'Académie nationale de Pharmacie n'a pas à s'exprimer sur les mesures visant les légitimes objectifs d'équilibres budgétaires, mais s'inquiète de cette baisse si elle devait concerner les médicaments indispensables anciens dont les prix souvent très bas sont une des causes d'indisponibilité des médicaments.

L'Académie alerte depuis plus de dix ans sur les pénuries et ruptures de stock qui ne cessent d'augmenter d'année en année (+ de 1 400 en 2019). Il est donc impératif de préserver, voire parfois d'augmenter le prix de ces médicaments anciens indispensables, dont le manque de disponibilité non seulement pose un problème majeur pour les patients, mais aboutit à des surcoûts, directs ou indirects, très élevés : par l'achat de produits importés en urgence dont les prix n'ont pu être négociés, par l'impact sur la charge de travail des professionnels de santé et tout spécialement du personnel hospitalier nécessaire et dédié dorénavant à la gestion de ces ruptures ou à la préparation de traitement de substitution pour atténuer leur impact. Les importations d'urgence de médicaments étiquetés en langue étrangère font aussi courir davantage de risques d'erreurs éventuelles d'administration liées au changement de molécule ou de présentation, etc.

Il est aujourd'hui reconnu que la baisse des prix de médicaments anciens, majoritairement génériques (70 % des produits pharmaceutiques délivrés en Europe), a conduit à la délocalisation des productions en Asie*.

L'Académie nationale de Pharmacie considère qu'il est urgent de prendre en compte l'impact désastreux de baisses de prix de médicaments anciens indispensables, qui conduisent à recourir à des traitements inadaptés aux patients, souvent beaucoup plus onéreux, voire pire, à l'absence de traitement.

**Académie nationale de Pharmacie / 20 juin 2018 : « Indisponibilité des médicaments »*

https://www.acadpharm.org/dos_public/2018_06_20_AnP_RAPPORT_INDISPONIBILITE_MED_VF1.pdf

Sénat / 27 septembre 2018 : « Pénuries de médicaments et de vaccins : renforcer l'éthique de santé publique dans la chaîne du médicament » <http://www.senat.fr/rap/r17-737/r17-737-syn.pdf>

Rapport BIOT / 4 février 2020 « Mission stratégique visant à réduire les pénuries de médicaments essentiels : rapport au Premier ministre » <https://www.vie-publique.fr/rapport/274702-mission-strategique-pour-reduire-les-penuries-de-medicaments-essentiels>

Parlement européen / 17 septembre 2020 : « Pénurie de médicaments – comment faire face à un problème émergent » https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0228_FR.htm